

Le propriétaire d'un moulin découvre des fioles en verre contenant du pyralène en curant le ruisseau. « Selon les anciens du villages, il pourrait s'agir d'un vestige de site de destruction d'anciens transformateurs dans les années 50 ».

Sud-Ouest  
17 mai 1995

MARCILLAC

**ROBIN DES BOIS**

Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

## Pyralène au pied du moulin

*En curant son bief, le propriétaire d'un moulin a découvert des boules de verre contenant du pyralène. Des 150 mètres cubes de terre bâchées par les autorités depuis le 7 mai, il ne sait rien*

MARIE-LAURE GOBIN

**I**len a assez Serge Paris. Assez de garder le silence à propos d'un tas de terre dont on lui cache tout, dont il sait seulement par téléphone au soir du 7 mai qu'il recèle des flacons contenant du pyralène dosé à 16 milligrammes par kilo en concentration. Tout ce qu'il sait, c'est que ces 150 mètres cubes de terre et de vase évacués du bief qu'il avait décidé de curer avec toutes les autorisations nécessaires au pied de son moulin à eau du XIV<sup>e</sup> siècle acquis voilà trois mois, ont été bâchés sur ordre des autorités avec interdiction de soulever le film polyéthylène et de toucher à quoi que ce soit. Et depuis, rien, si ce n'est que d'autres prélèvements ont été faits dont aucun résultat ne lui a été communiqué.

Au jour de la découverte au pied du moulin des Hauts-Ponts de deux flacons en verre dont l'un, brisé, laissait échapper un liquide huileux et verdâtre (« Sud-Ouest » du 8 mai), M. Paris avait alerté la gendarmerie et les pompiers. Immédiatement, le secteur avait été bouclé. Des responsables de la police des eaux, de la direction régionale de l'industrie et de la recherche (DRIRE) et du ministère de l'environnement se sont déplacés ainsi d'ailleurs qu'un adjoint au maire de la commune. Les premiers prélèvements ont été faits et les analyses confiées à un laboratoire de Bordeaux.



M. Serge Paris montre une partie des 150 m<sup>3</sup> de vase et de terre bâchées, extraites de son bief il y a huit jours. (Photo M.L.G., studio Bouyé)

« Le plus grand silence est gardé autour de cette affaire et on m'a dit et répété de surtout ne rien dire à la presse. Aujourd'hui j'en ai assez. Je ne dispose d'aucun document écrit précisant la nature de la pollution ou les risques pour l'environnement. Je veux savoir d'où provient ce pyralène alors que tout le monde se renvoie la balle et que je suis tenu dans l'ignorance la plus totale. Je ne sais même pas combien de flacons recèle ce tas de terre ni même s'il en reste au fond du bief », ex-

plique M. Paris, 46 ans, qui sur les conseils de son avocat, rompt le silence aujourd'hui et a déposé une plainte contre X hier à la gendarmerie d'Étauliers pour pollution de propriété.

« On m'objecte, toujours par téléphone, la loi du 3 janvier 1992, article 18 qui indique qu'à défaut de trouver l'auteur de la pollution, c'est le propriétaire du terrain qui est responsable. Vous imaginez ce que coûterait le transport de ces

150 m<sup>3</sup> en fûts et leur dépollution dans une usine de retraitement des déchets industriels ? On me parle d'environ 3 000 francs la tonne sans compter que je devrais m'acquitter du coût des analyses qui ont été réalisées. Mais où va-t-on ? » peste M. Paris.

De son côté, il recherche d'où peuvent bien provenir ces flacons toxiques. Au village on parle d'un transformateur qui se trouvait là autrefois. Qui sait ?

**POLLUTION** ▶ Le dépôt clandestin daterait de 1950

# Il découvre du pyralène au fond de son ruisseau

**Bordeaux**

SERGE PARIS, 46 ans, ne découvre pas depuis l'incroyable découverte qu'il a faite dans le lit du ruisseau au pied de sa maison, un moulin du XIV<sup>e</sup> siècle qu'il a acheté il y a trois mois. En curant le cours d'eau, début mai, il est tombé sur des flacons de pyralène. L'un d'eux s'est brisé et a laissé échapper un liquide verdâtre et nauséabond. Serge Paris a aussitôt prévenu pompiers et gendarmes qui ont immédia-

tement interdit l'accès du secteur. L'analyse du liquide a révélé la présence de pyralène. Le propriétaire du moulin a reçu l'ordre de bâcher les 150 mètres cubes de terre déjà extraits du ruisseau, de ne plus y toucher et, surtout, de ne pas ébruiter l'affaire.

« Depuis, affirme-t-il, je n'arrive plus à avoir la moindre information. On me balade de service en service. Officiellement, on ignore la provenance de ce pyralène. Or, depuis une loi de 1992, si l'on ne trouve pas l'auteur de la pollution, c'est le

propriétaire du terrain qui est considéré comme responsable. Dans ce cas, je devrais donc assumer seul le transfert des 150 mètres cubes et leur dépollution. Je ne sais même pas combien de flacons il y a et s'il en reste dans le ruisseau. »

## Une plainte pour pollution de propriété

Serge Paris a donc porté plainte auprès de la gendarmerie pour pollution de propriété et espère savoir enfin d'où provient ce pyralène. Il

souhaite qu'on l'informe le plus rapidement possible de ce que va devenir le tas de terre toujours protégé par une simple bâche en plastique. Les anciens de Marçillac pensent que le dépôt dans le cours d'eau remonte au début des années 1950 lors de la destruction de transformateurs électriques. Et ils restent très inquiets. Ils ignorent totalement les conséquences éventuelles pour le ruisseau dont ils ont l'habitude de pêcher et de consommer les truites.

**Pierre SAUVEY**